



Lettre Bimestrielle Mars 2010

NOTRE PREMIERE LETTRE FINANCIERE

Dans ce numéro

- 1 Message de Serge HUSS
- 2 Stratégie Financière
- 3 Fiscalité ce qui a change en 2010
- 4 Investir son ISF dans des entreprises

Un peu plus d'un an après notre démarrage d'activité, nous sommes totalement opérationnels et à votre service.

La Compagnie Financière ALPHA a pour vocation de promouvoir une offre de gestion privée entièrement placée au service indépendant et personnalisé de ses clients. La mise en concurrence permanente de grandes maisons de gestion privée nous permet de créer une architecture patrimoniale totalement ouverte et flexible. Nous accompagnons nos clients dans la constitution, la valorisation et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel, en tenant compte des aspects spécifiques à chaque situation.

Une décennie perdue pour la plupart des investisseurs

La dernière décennie a été la pire de l'histoire de la finance et la première à se terminer par une performance négative sur dix ans. La volatilité du marché a littéralement explosé avec des variations inconnues jusqu'alors. Bulle Internet, 11 Septembre 2001, crise des subprimes, faillite de Lehman Brothers, sauvetage de AIG, crise de l'endettement des états, spéculation autour des pays de la zone euro sont autant d'éléments qui ont créé un univers d'investissement incertain et difficile à appréhender.

Parallèlement à la crise des économies développées, la révolution industrielle des pays dits « émergents » aura, en l'espace de 10 ans, bouleversé la carte économique mondiale. En effet, il est indéniable que la plupart des pays « émergents » sont passés à un statut de pays « émergé » : La montée en puissance de la Chine qui vient de détrôner l'Allemagne en tant que 1^{er} exportateur mondial, rappelle la révolution industrielle du XIXe siècle en Europe et aux Etats-Unis.

Durant cette même période, les entreprises du secteur bancaire ont connu un développement très important, et après avoir frisé la catastrophe il y a à peine 18 mois, présentent aujourd'hui des bilans controversés et encore globalement fragiles. De ce fait les restructurations vont probablement s'accélérer dans la banque et dans l'assurance, nous confortant dans notre modèle d'indépendance et de flexibilité.

Nous vous invitons à parcourir notre site Internet www.cfalpha.com pour découvrir notre offre.

Vous êtes destinataire de notre première lettre bimestrielle. Dans les prochains numéros, nous vous présenterons des interviews de gérants de conviction, la performance de notre cœur d'investissement, des informations financières et patrimoniales ainsi que des opportunités d'investissements.

En espérant que vous aurez beaucoup d'intérêt à nous lire.

Serge HUSS
Gérant de la Compagnie Financière ALPHA

**La mise en
concurrence
permanente de
grandes maisons de
gestion privée**

**Nous accompagnons
nos clients dans la
constitution, la
valorisation et la
transmission de leur
patrimoine privé et
professionnel**



STRATEGIE FINANCIERE

Notre cœur d'investissement : les fonds flexibles

Vous trouverez ci-dessous le tableau des performances de notre sélection de fonds flexibles comparé à des indices boursiers.

L'objectif est de maîtriser sur le long terme la volatilité* de l'investissement, en limitant les fluctuations des investissements.

La finalité de cette stratégie est de créer une performance positive sur le moyen terme en réduisant le risque de perte en capital.

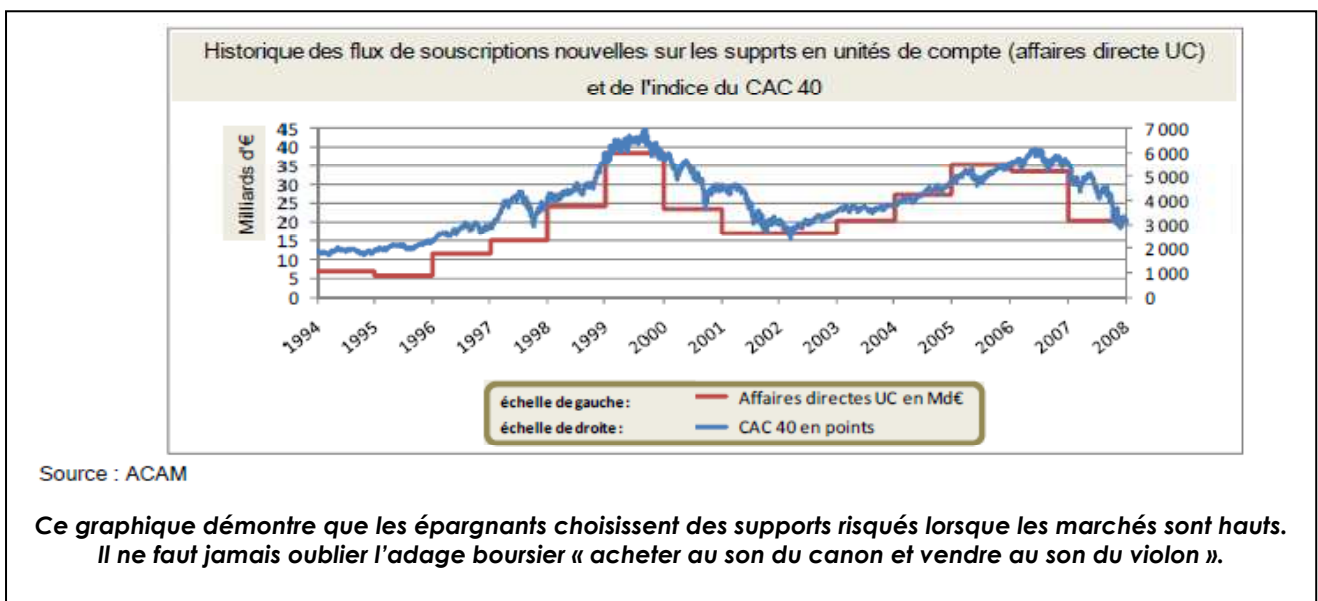
Notre cœur d'investissement est composé d'une stratégie de cinq fonds flexibles équipondérés.

* **Volatilité** : variation des cours au Vendredi par rapport à la moyenne sur une période de 3 ans en %

Indices	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Au 28/02/2010	Volatilité	Perf sur 3 ans	Perf sur 5 ans
Moyenne Equipondérée de notre sélection de fonds	5,43%	17,51%	7,83%	6,03%	-3,72%	14,72%	-0,99%	7,86%	13,45%	41,54%
CAC 40	7,40%	23,40%	17,53%	1,31%	-42,68%	22,32%	-5,67%	29,14%	-30,34%	-6,98%
EUROSTOXX 50	8,44%	21,26%	15,12%	6,91%	-45,92%	21,19%	-8,19%	29,10%	-30,95%	-10,14%
MSCI WORLD	5,41%	23,78%	5,74%	-3,70%	-41,07%	27,42%	1,64%	23,34%	-26,85%	-2,64%
EURO MTS 3-5 ANS			0,50%	3,10%	8,40%	5,40%	1,44%	2,67%	18,49%	23,08%

Il faut veiller à bien adapter son degré d'exposition sur les marchés, en fonction de la conjoncture économique et financière, pour éviter d'éventuels contresens.

Un investisseur non averti suit ses instincts grégaires...





FISCALITE PATRIMONIALE : CE QUI A CHANGE EN 2010

La nouvelle loi fiscale de 2010 annonce de nombreux changements pour les particuliers. Nous vous présentons ci-dessous les principales mesures.

Plafonnement des niches fiscales

Tout d'abord, un nouvel abaissement du plafonnement des « niches fiscales » a été prévu. Mis en place fin 2008, la réduction d'impôts maximale pour un ménage avait été ramenée à 25 000 € + 10 % du revenu imposable, désormais cette réduction sera **de 20 000 € + 8 % du revenu imposable du foyer fiscal**.

La loi SCELLIER

Elle est en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2012. La réduction d'impôts reste inchangée, soit 25 % de réduction d'impôts sur le prix d'achat dans la limite de 75 000 €, déductible sur 9 ans, et ce, même si le logement acheté ne correspond pas à la norme « Bâtiment Basse Consommation » (BBC). A partir du 1^{er} Janvier 2011, seuls les bâtiments BBC pourront profiter d'une réduction d'impôts équivalente à celle de 2010, les logements acquis en loi SCELLIER et n'étant pas certifiés BBC permettront de **réduire l'impôt sur le revenu** de leurs acquéreurs de **15 % en 2011 et de 10 % en 2012**.

Plus-values de cession sur titres

La taxation des plus-values sur titres connaît également une modification. Depuis le 1^{er} Janvier 2010, les plus values sur les cessions de titres (actions, obligations, SICAV FCP etc.) sont **taxées à 12,1 % (CSG + CRDS + RSA) à partir du 1^{er} euro de cession** et non plus au-delà de 25 730 €. Le nouveau seuil pour les cessions de 2010 (impôts de 2011) est **de 25 830 €** : passé ce seuil l'impôt sur les revenus s'applique également dès le 1^{er} euro (18 %) en plus des 12,1 %.

Le bouclier fiscal

Il subit également quelques modifications. En effet, en 2009, pour les dividendes que le contribuable percevait, et en optant pour le prélèvement à l'Impôt sur le Revenu, il bénéficiait d'un abattement de 40 %. Pour le calcul du bouclier fiscal, seuls 60 % des dividendes perçus étaient comptabilisés. Désormais pour les dividendes perçus en 2009, 70 % devront être déclarés au titre du bouclier fiscal, **80 % pour 2010, 90 % pour 2011 et 100 % pour 2012**. Par ailleurs, seuls les déficits et les moins-values de la même année pourront être imputés des revenus intégrés dans le calcul du bouclier. Les pertes des années antérieures ne peuvent plus être utilisées.

L'assurance vie

Concernant les contrats d'assurance vie, la grande modification concerne les contrats multisupports. Lors du décès de l'assuré, les bénéficiaires devront acquitter, **en plus** des 20 % de droits de succession, **une taxation sur les plus-values de 12,1 %**.

Donation

Les donations bénéficient également d'aménagements. Désormais les donations au profit de petits-enfants ou d'arrière petits-enfants pour **un montant inférieur à 31 395 €** sont exonérées de droits de succession si le donateur est **âgé de moins de 80 ans** (contre 65 ans auparavant).



Investir son ISF dans des entreprises

Réduire son Impôt de Solidarité sur la Fortune :

Les personnes dont le patrimoine personnel est supérieur à 790 000 € devront acquitter l'ISF selon le barème en vigueur avant le 15 Juin.

Cependant, les personnes physiques assujetties à l'ISF peuvent réduire leur imposition en investissant dans des Petites et Moyennes Entreprises (Article 885-0 V bis du Code Général des impôts, précisé par l'instruction administrative parue au bulletin officiel des impôts du 11 avril 2008, sous le n°7 S-3-08).

Il est ainsi offert la possibilité à une personne physique d'investir dans une entreprise en souscrivant à une augmentation de son capital, et par ce biais, de réduire son Impôt de Solidarité sur la Fortune de **75% du montant de sa souscription, dans la limite de 50 000 €.**

La Compagnie Financière ALPHA peut vous proposer des prises de participations dans **des entreprises sélectionnées pour leur fort potentiel de croissance**, et ce, par le biais d'une Holding animatrice. L'investissement via cette société par action permet à chaque investisseur de ne porter **aucun risque au-delà de son apport**. Cet investissement est également réparti sur plusieurs sociétés.

De plus, cette participation permet une **exonération de plus-values de cessions (hors prélèvements sociaux) à l'issue de 8 années de détention des parts de la société.**

Exemple de souscription :

Investissement dans une Holding = 10 000 € → réduction d'ISF = 7 500 € → Investissement net = 2 500 €
= 100 % → = 75 % → = 25 %

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à ces investissements qui permettent **une diversification patrimoniale et un très fort potentiel de rendement** (compte tenu de l'avantage fiscal).

Retrouver nous sur
www.calpha.com

Ce document, émis par la Compagnie Financière ALPHA n'est communiqué qu'à titre d'information. Il ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières ni d'une recommandation d'investissement de quelque nature qu'elle soit. Cette lettre s'appuie sur des informations obtenues auprès de sources considérées comme fiables. Il ne peut se substituer au jugement propre des destinataires. Toute référence à des performances passées d'un marché ou d'un instrument ne doit en aucun cas être considérée comme une indication de performance future. La Compagnie Financière ALPHA n'assume aucune responsabilité pour les conséquences ou pertes subies, directement ou indirectement, suite à l'utilisation de tout ou partie de ces informations. Toute utilisation, traduction, adaptation ou reproduction totale ou partielle de ce document se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur et ne peut engager la responsabilité de La Compagnie Financière ALPHA.

Référencé sous le n°E001947 par l'Association des conseils Financiers - CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers Compagnie Financière ALPHA Sarl au capital de 115 000 € - Siège Social : 3 rue Kempf 67 000 STRASBOURG Tél. : 03 88 33 05 63 SIREN 509 846 473 - APE 6622 Z - RCS Strasbourg - N°identification TVA FR 72 509 846 473 Société de courtage d'assurance ORIAS n° 09 048 739 www.orias.fr Garantie financière et Assurance Civile Professionnelle souscrites auprès de CGPA sise 46, rue Cardinet BP 646 75826 PARIS Cedex adhésion n° C106981
Activité de démarchage bancaire et financier n°1050894856HQ